



Programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures PRESENTATION

Historique :

- 1977 Le programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures (OLC) succède au programme de Langue et Culture d'Origine (LCO) qui fut mis en place par la communauté française afin de répondre à une directive européenne de 1977. L'Europe demande alors à ses pays membres de favoriser la scolarisation des enfants de travailleurs migrants par, par une meilleure prise en compte des langues et cultures d'origine. Cette directive proposait que des accords bilatéraux de coopération soient passés entre les pays d'accueil et les pays de l'immigration afin de promouvoir l'enseignement de la langue et de la culture du pays d'origine.
- 1997 La Fédération Wallonie-Bruxelles crée donc en 1997 le programme « Langues et Cultures d'Origine » qui s'adresse essentiellement aux enfants de migrants. Cinq pays partenaires proposent donc des cours LCO à partir de cette date : la Grèce, la Turquie, le Maroc, le Portugal et l'Italie. La première charte a été signée pour une période courant de 1997 à 2000.
- 2001 En 2001, les chartes sont renouvelées pour la période 2001-2005. En 2006, la charte devient bilatérale et couvre la période 2006-2009.
- 2010 En 2010, une quinzaine d'années après la mise en place de LCO, les réalités ont changé : le programme ne concerne plus seulement les enfants issus de l'immigration mais tous les ceux inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la maternelle à la fin du secondaire. C'est pourquoi, le programme LCO devient un programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures. Le programme vise désormais deux objectifs :
- Renforcer l'identité et la confiance des enfants d'origine étrangère ;
 - Lutter contre les stéréotypes, le racisme, les préjugés et ouvrir sur le monde l'ensemble des jeunes francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis 2008, six autres pays ont rejoint les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, témoignant ainsi de l'ouverture du programme : la Roumanie (septembre 2008), l'Espagne (sept. 2009), la Chine (septembre 2011), la Tunisie (avril 2016), la Russie (décembre 2016) et la Pologne (juin 2017).

Fonctionnement :

Comment devenir un pays partenaire ?

Pour devenir partenaire et dispenser des cours de langues et de cultures en Fédération Wallonie-Bruxelles, le pays intéressé doit signer une charte de partenariat, bilatérale avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les chartes sont élaborées lors de comités bilatéraux qui ont lieu plusieurs fois par an entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pays partenaire, elles permettent d'établir un cadre de travail entre les partenaires et sont valables 5 ans. Elles fixent les objectifs et les modalités concrètes, ce qui permet d'assurer une supervision conjointe des activités et des enseignants.

Les pays désignent, rémunèrent et accompagnent pédagogiquement les enseignants OLC. Ces enseignants sont donc spécialistes de l'apprentissage de leur langue, ils font l'objet d'une formation continuée assurée par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine du dialogue interculturel. Elle leur organise également des formations qui les aideront à connaître le système scolaire belge ainsi que les pratiques pédagogiques en vigueur.

Les cours du programme OLC :

Le programme OLC propose deux types d'activités :

- Le cours de langue se déroule en semaine après l'école, il est facultatif et s'adresse à tous les enfants dont les parents en ont fait la demande. Ce cours est axé sur l'apprentissage de la langue étrangère et les dimensions culturelles qui lui sont associées. Il peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents. Le cours est assuré par le seul enseignant OLC.
- Le cours d'Ouverture aux Langues et aux Cultures est donné durant les heures de cours obligatoires. Il est donné en langue française, appuyée parfois par le vocabulaire de la langue étrangère. Ce cours OLC s'adresse à tous les enfants issus d'une même classe et est assuré conjointement par le professeur OLC et l'enseignant belge.

Ces cours donnés dans le cadre du programme d'ouverture aux langues et aux cultures sont totalement gratuits pour les enfants.

Comment les écoles candidatent-elles ?

Chaque année, une circulaire est envoyée aux directions des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lancer la campagne d'inscriptions aux différents programmes OLC. L'école qui désire introduire une demande doit donc renvoyer le formulaire à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Une fois les inscriptions clôturées, la DGEO propose les candidatures à l'Ambassade, qui se charge d'affecter des professeurs, en fonction du nombre d'élèves intéressés.

Actuellement, 251 établissements scolaires sont inscrits dans ce programme, de l'école maternelle à la fin du secondaire. Cela représente une demande de 372 cours de langue ou d'ouverture aux langues et aux cultures.

Pour que ces projets fonctionnent, il faut que l'enseignant OLC soit fortement intégré dans l'équipe pédagogique, qu'il participe aux concertations, que la Direction et les enseignants s'impliquent positivement dans ce programme qui ne peut qu'être bénéfique pour les élèves fréquentant les écoles de la fédération Wallonie-Bruxelles.

La collaboration est la clé de la réussite du programme.

L'appel à projets « Développer l'action interculturelle ».

En parallèle du programme OLC, et depuis 2007, la Fédération Wallonie-Bruxelles invite les écoles à déposer des projets pour développer des actions interculturelles. Il s'agit, dans le cadre du projet d'établissement, de valoriser une dimension interculturelle dans le sein même de la classe. Une subvention de 1.500 euros maximum sera attribuée pour chaque projet sélectionné.

L'appel à projets est ouvert à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais les écoles comprises dans le programme OLC sont particulièrement concernées par cet appel. En effet, l'équipe devant être composée au minimum d'un titulaire de la classe et d'un partenaire extérieur à l'établissement, le professeur OLC peut être facilement impliqué dans un projet. Cela renforce la collaboration entre le professeur belge et le professeur étranger, et l'implication de ce dernier dans l'établissement.

Aspects positifs :

En effet, grâce à ce programme, les jeunes ont une meilleure connaissance de leur culture d'origine mais également de la culture des autres, apprendre à mieux se connaître aide à lutter contre les stéréotypes, les préjugés, le racisme.

Le maintien ou la restauration de la langue première et de la culture d'origine permet à l'enfant de renforcer son identité, sa confiance en soi.

L'apprentissage d'une ou de plusieurs langues étrangères est également un atout supplémentaire pour les jeunes qui deviendront de futurs citoyens ouverts au monde dans une société multiculturelle.

La Fédération Wallonie-Bruxelles offre aux enseignants étrangers la possibilité d'enseigner dans les écoles qui ont postulé pour les cours d'ouverture aux langues et aux cultures.

Le programme, rencontrant un succès et des résultats positifs, continue sur sa lancée, d'autres partenariats sont envisagés, des discussions sont engagées avec d'autres partenaires...

L'ouverture continuelle à de nouvelles cultures représente une qualité et un caractère majeur de ce programme.

Quelques objectifs :

- Développer la curiosité des enfants vis-à-vis du fonctionnement du langage et des langues.
- Mobiliser les connaissances partielles que les enfants ont dans diverses langues et opérer des synergies entre elles en vue d'apprendre les langues avec plus de facilité et de plaisir.
- Regrouper les langues ayant des racines communes et présentant des similitudes et des différences intéressantes à analyser.
- Développer des représentations positives par rapport aux langues qu'ils connaissent et à celles qu'ils apprennent, acquérir une sensibilité plurilinguistique et pluriculturelle.
- Adopter une attitude favorable vis-à-vis d'autres langues et cultures au sujet desquelles peuvent circuler parfois des stéréotypes négatifs.
- Reconnaître et valoriser les compétences en langues de tous leurs camarades de classe, quelles que soient les langues.
- S'approprier une véritable culture plurilingue et pluriculturelle.

Le Conseil de l'Europe insiste sur le caractère évolutif de la compétence plurilingue et pluriculturelle qui s'enrichit en fonction de l'histoire familiale de chaque personne, de ses voyages, de sa trajectoire personnelle et professionnelle.

Annexes :

1. Circulaire : n°6170
2. Exemple d'une charte : charte de partenariat entre la Communauté française de Belgique et la République d'Italie.
3. Brochure du programme Ouverture aux Langues et aux Cultures.